

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

**Présents :** Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Stephen GAUTIER, Elise MERCIER, Jilian MILLET, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

**Ayant donné pouvoir :** Marc de CLAVIERE à Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR à Daniel MOREL, Madeleine ORIOL à Elise MERCIER, Eliane RAVISTRE à Carine RIGOLLET

**Secrétaire de séance :** Manuel CARNEIRO

**Date de convocation :** 29/06/2023

La séance est précédée d'une présentation du Conseil de Développement de la Dombes réalisée par deux de ses membres Michèle DUPRÉ et Monique MICHEL. Des informations ont été données sur le cadre législatif, la composition, la gouvernance, le fonctionnement, les réalisations et les projets en cours.

## 1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 12/06/2023.

## 2. INFRASTRUCTURES

### Bâtiments

#### Mairie :

- Le circuit de chauffage a été rénové (remplacement des vannes et désembouage des radiateurs).
- A la suite d'un dégât des eaux, Daniel MOREL contactera l'entreprise CHARRION pour une vérification de la toiture de la mairie. Une déclaration sera à réaliser auprès de l'assurance.

#### Cour mairie :

- Le Conseil municipal décide de passer commande du sablage et de la mise en peinture des persiennes de la mairie dans la même teinte que les deux portails. Pendant la période de dépose des volets, la mairie sera mise sous alarme.
- La pose du revêtement de la cour est programmée pour le 10/07/2023.
- La commission Infrastructures propose de réduire le massif de fleurs au pied du mur d'enceinte afin de mettre en valeur les pierres apparentes et de limiter les travaux d'entretien.

Salle polyvalente : la visite trisannuelle de contrôle de cet établissement recevant du public a eu lieu le 29/06/2023. Le SDIS de l'Ain a émis un avis favorable.

Ecole maternelle : le circuit de chauffage défectueux, nécessitant l'ajout régulier de l'eau pendant la période de chauffe, sera à réparer avant la rentrée 2023. Le Conseil municipal décide de passer commande pour ces travaux.

## Voirie

Chemin des Fausses : le profil de ce chemin est devenu convexe et est en très mauvais état. La commission Infrastructures propose de procéder à sa réfection (reprofilage en enrobé) et présente un devis de l'entreprise COLAS France pour un montant de 8 780,00 € HT. Le Conseil municipal décide de reporter la prise de décision à la séance du 09/10/2023, soit après avoir fait un le point de la situation financière à fin septembre.

Fauchage accotement des voies communales : sur proposition de la commission Infrastructures, le deuxième fauchage annuel sera réalisé, comme prévu initialement, fin juillet. En revanche, si certains passages s'avèrent dangereux (manque de visibilité) les conseillers sont invités à en informer l'agent technique, qui interviendra.

Matériel pour le service technique : sur proposition de la commission Infrastructures, le Conseil décide l'achat d'une tronçonneuse-élagueuse électrique pour un montant de 508 € HT.

## Assainissement

Problème sur réseau : Daniel MOREL informe le Conseil qu'un poteau destiné au transport de la fibre a été planté par mégarde dans le conduit d'assainissement collectif Route de la Buissonnière. L'entreprise SOGETREL est intervenue rapidement pour remédier à la situation et la canalisation a été nettoyée. En revanche, la réparation de la canalisation n'est pas réalisée à ce jour.

### Délibération n° 2023-07-042 : étude faisabilité pour réseau assainissement et STEP

Le Maire rappelle que schéma directeur d'assainissement, arrêté par délibération du 18/06/2019, préconise la mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif de la commune et la création d'un système de traitement par filtre à roseaux.

Il présente le devis et la note méthodologique de BAC CONSEILS pour l'étude de faisabilité pour la future STEP et la mise en séparatif du réseau de collecte pour un montant global de 29 900,00 € HT, soit 35 880,00 € TTC.

BAC CONSEILS, spécialiste de l'eau et l'assainissement, préconise de prioriser l'achèvement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement, permettant ainsi de dimensionner au mieux la future station de traitement des eaux et en limiter les coûts de construction.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de faire réaliser l'étude de faisabilité par le cabinet BAC CONSEILS pour un montant de 29 900,00 € HT, soit 35 880,00 € TTC. Il autorise M. le Maire à signer le contrat et à poursuivre les démarches dans le cadre de ce dossier.

## 3. CADRE DE VIE

### Urbanisme

Daniel MOREL donne le compte rendu de la commission Cadre de Vie du 31/05/2023, à savoir :

Dossiers en cours d'instruction :

➤ **Déclaration préalable :**

- GAEC PORTE DOMBES – modification faîtage stabulation
- GAEC BUISSONNIERE – aménagement fromagerie
- NOMEZINE Martial – transformation garage en pièce à vivre, réfection façade, volets

Etang Epinet : le Conseil autorise l'acquéreur de l'étang à installer, à ses frais, une ligne électrique destinée à faire fonctionner un aérateur piscicole.

Terrains :

**Cimetière** : Daniel MOREL informe sur les démarches en cours pour l'acquisition d'une parcelle de terrain pour créer un parking d'une superficie de 600 m2 desservant le cimetière.

**Rue de la Source** : le Conseil décide de passer commande pour le bornage du terrain.

## Communications

**Fibre optique** : Stephen GAUTIER informe le Conseil qu'il a demandé au Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain de préciser la date à laquelle la commune pourra coorganiser une réunion d'information publique sur l'ouverture commerciale de la fibre.

## 4. ENFANCE JEUNESSE

### Délibération n° 2023-07-043 : création emploi pour accroissement temporaire d'activité

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent à la modification de gestion du restaurant scolaire, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent à temps incomplet à raison de 16 heures de travail par semaine scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique territorial à compter du 01/09/2023 pour une durée de deux mois, précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 16 heures par semaine scolaire, et que la rémunération pourra être comprise entre l'IM 361 et l'IM 363. Il habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

**Local cantine, équipements, personnel** : le 03/07/2023, en présence du président de l'association Cantine Scolaire et avec les conseils d'Isabelle CALARD, agent en restauration scolaire auprès de la commune de Romans, un point a été fait des équipements existants. L'association doit se renseigner auprès du Comité des Fêtes et préciser les matériels qui seront à racheter par la commune. L'un des frigos de la cantine fonctionne mal et sera enlevé. Vérifier auprès de l'entreprise RPC si les deux frigos restants suffiront pour la rentrée scolaire.

Une formation sera organisée le 24/08/2023 par la société RPC à l'intention des agents intervenant à la cantine.

Carine RIGOLLET évoque le projet éducatif pour ce temps méridien. Un devis a été demandé aux Francas pour une aide à l'organisation et la mise en route de la nouvelle équipe. Le Conseil donne son accord de principe pour l'intervention des Francas.

**Réunion avec la Caisse d'Allocations Familiales du 28/06/2023** : une présentation a été faite des avantages et des aides financières disponibles pour les structures (cantine ou centre de loisirs) qui sont déclarées auprès de la CAF. Le dispositif est contraignant, notamment en matière de taux d'encadrement et de qualification des encadrants. Le vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes délégué à la mutualisation, présent à la réunion, a évoqué la possibilité d'une mutualisation intercommunale dans ce domaine.

## Vie scolaire

**Conseil d'École du 22/06/2023** : Carine RIGOLLET donne le compte rendu. Le Conseil d'école a présenté un résumé de l'année scolaire 2022-2023, dont notamment le projet d'école, le programme « pHARe » visant à lutter contre le harcèlement scolaire et périscolaire et l'évaluation de l'école.

**Dates des réunions et manifestations de fin d'année** : Carine RIGOLLET donne le compte rendu des événements scolaires ayant eu lieu en fin d'année.

## 5. ECONOMIE SOCIAL

### Economie

Machine à pizzas : Cédric GUYOT propose de présenter son projet d'installation d'une machine à pizzas lors du prochain Conseil municipal.

Marché hebdomadaire : le Conseil renouvelle son accord pour la présence ponctuelle de commerçants non alimentaires. Par ailleurs, et à la demande de certains commerçants, le Conseil municipal donne son accord pour tester, à partir du 01/09/2023, le transfert du marché à la Place du Village. Les places de parking seront neutralisées à cet endroit le vendredi à partir de 15h00 et jusqu'à 19h00 au plus tard, afin de ne pas gêner la clientèle du Restaurant Rolande. Le maire rappelle qu'il n'y a pas d'accès à l'électricité sur la Place du Village.

### Social

Octobre Rose 2023 : la commission Economie Social a déterminé les circuits qui seront proposés pour la manifestation, à savoir un circuit de 4,5 km et un de 10 km. Les points de ravitaillement pressentis sont Chemin des Petits Poissons et lieu-dit Les Oliviers.

Commission action sociale : elle prépare actuellement le repas du 3<sup>ème</sup> âge qui aura lieu le 18/11/2023. Sur proposition de la commission, le Conseil municipal décide de retenir l'animation proposée par PETREK pour un montant de 450,00 € TTC.

Construction logements sociaux : Stephen GAUTIER souhaite que la commune soit associée à l'attribution des logements par LOGIDIA, à l'instar des autres bailleurs sociaux (SEMCODA, AIN HABITAT et DYNACITE).

## 6. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

### Compte rendu du Conseil communautaire du 15/06/2023

Daniel MOREL donne le compte rendu, diffusé aux conseillers municipaux, de ce conseil communautaire.

Deux présentations ont été réalisées :

- programme Club Inclusif du Comité Paralympique Français visant à motiver l'intégration des sportifs à handicap dans les clubs de sport du territoire.
- spectacle gratuit « Les Soucis s'évanouissement » dont la captation sera projetée dans les salles de cinéma.

Les autres points concernaient notamment :

- modification du règlement du service public de gestion des déchets au 01/07/2023 pour prendre en compte les nouvelles modalités de collecte des déchets.
- adhésion de la Communauté de Communes de la Dombes à l'association « M'ton Marché » ce qui permettra aux communes membres et leurs associations d'être accompagnées pour l'organisation de leurs marchés.
- l'opération de solidarité Eco'Dombes sera reconduite pour 2023.

### Commissions thématiques

**Culture** : Stephen GAUTIER donne le compte rendu de cette commission qui s'est déroulée à Condeissiat. Il a notamment été abordé les subventions à solliciter pour l'entretien du patrimoine.

## 7. COMPTE RENDU DE REUNION

AG Syndicat Eaux Veyle Reyssouze Vieux Jonc du 22/06/2023 : Daniel MOREL communique au Conseil municipal les éléments les plus importants de cette réunion qui a eu lieu au Golf de la Bresse. Le choix du délégataire de service public pour les dix prochaines années (à partir du 01/10/2023) s'est porté sur l'entreprise SOGEDO en remplacement de l'entreprise AQUALTER EXPLOITATION. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à SAFEGE.

AG BCB du 30/06/2023 : le club comporte actuellement 232 licenciés, 3 entraîneurs. Malgré un léger déficit en 2022, la gestion de cette association reste saine.

## 8. ACTES DE GESTION ACCOMPLIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU MAIRE

### Marchés d'un montant inférieur à 15 000 €

Fournisseur	Objet	Montant € TTC	Date paiement
RESEAU DES COMMUNES	Forfait 3 ans site internet	525,60 €	13/01/2023
MOISSONNIER	Cable HDMI salle polyvalente	598,80 €	03/02/2023
SISCA	Achat lave linge et sèche linge école	1 130,34 €	14/02/2023
DUCRUET	Sèche mains salle polyvalente	361,14 €	17/02/2023
UGAP	Vitrines pour écoles	276,00 €	24/02/2023
MESTRE ELEC	Luminaires LED salle polyvalente	505,80 €	24/02/2023
ST PLOMBERIE 01	Remplacement chasse d'eau école	384,00 €	03/03/2023

### Cimetière - délivrance et reprise des concessions

Concessionnaire	Concession	Durée	Date titre recettes

### Droit de préemption urbain

Adresse du bien	Référence cadastrale	Décision	Date	Réf

### Frais d'avocats, notaires, huissiers, experts

Prestataire	Objet	Montant € TTC	Date paiement

### Conclusion ou révision de baux de location

Adresse du bien	Preneurs	Loyer annuel € TTC	Date conclusion

## QUESTIONS DIVERSES

Fête Patronale : les forains seront absents à l'édition 2023 qui aura lieu du 04 au 07/08/2023. Les dates de la Fête Patronale seront à revoir pour l'édition 2024 dans le but d'accorder tous les intervenants.

Emeutes : les membres du Conseil municipal condamnent la tentative d'assassinat de la famille du maire de la commune de L'HAÿ-LES-ROSES.

La séance est levée à 22h30